



Compte rendu de la réunion publique du mardi 24 février 2015 : Café citoyen avec le maire de Lyon 4, David Kimelfeld

30 personnes, dont 6 membres du bureau d' « Ô Ce Cours », étaient présentes à la [réunion](#) organisée par **David Kimelfeld, le maire de Lyon 4**, qui a eu lieu le **mardi 24 février 2015** de 8h à 9h30 du matin, au café « le Churchill », au 38 cours d'Herbouville. Le compte-rendu ci-dessous, réalisé par l'association « Ô Ce Cours » est fourni à titre indicatif, il retranscrit les informations transmises et les échanges réalisés lors de cette réunion publique.

David Kimelfeld a évoqué différents sujets concernant le cours d'Herbouville, en particulier le projet de piste cyclable.

Il a commencé par expliquer les **problématiques liées au budget**. En effet, le budget de réaménagement du cours correspond à un financement croisé entre la *Ville de Lyon* et le *Grand Lyon*, dorénavant appelé *la Métropole*. Le budget global de la Métropole passe de 450 millions d'euros à 285 millions d'euros. Le financement des collectivités locales est en baisse et des économies doivent être réalisées. Ce financement est dans sa phase finale et doit être voté définitivement en juin prochain lors du Conseil de la Métropole dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Tant que ce vote, qui devrait être favorable et sans surprise, n'est pas acté, il n'est pas possible de débiter une concertation publique. Le cours d'Herbouville reste la priorité de notre maire et ce dernier, joignant l'acte à la parole, a abandonné un projet de réaménagement de la voirie du boulevard de la Croix-Rousse pour transférer ce budget au profit du réaménagement du cours d'Herbouville.

Le plan Mode Doux, avec la constitution d'une piste cyclable cours d'Herbouville, permet de faire la jonction entre les pistes cyclables de Caluire et de Lyon 1 ainsi que du nouveau tube du tunnel sous la Croix-Rousse. C'est aussi l'occasion pour le cours d'Herbouville d'améliorer la voirie, de réduire le risque accidentogène lié aux passages piétons et de végétaliser le cours.

Le projet de piste cyclable a été pensé suite à de nombreuses études réalisées cours d'Herbouville.

- Concernant les éléments principaux :

- o Compte tenu de l'important flux de voitures cours d'Herbouville, qui correspond à l'entrée dans la ville de Lyon, **2 voies de circulations par sens** seront maintenues sur la totalité du cours d'Herbouville.
- o Sur l'ensemble du cours, **la voie longeant les stationnements le long des immeubles deviendra une voie bus + vélo** décalant ainsi la circulation des voitures des habitations, avec comme conséquences pour les riverains de baisser les nuisances sonores associées à la circulation.

- Concernant la moitié nord du cours d'Herbouville :

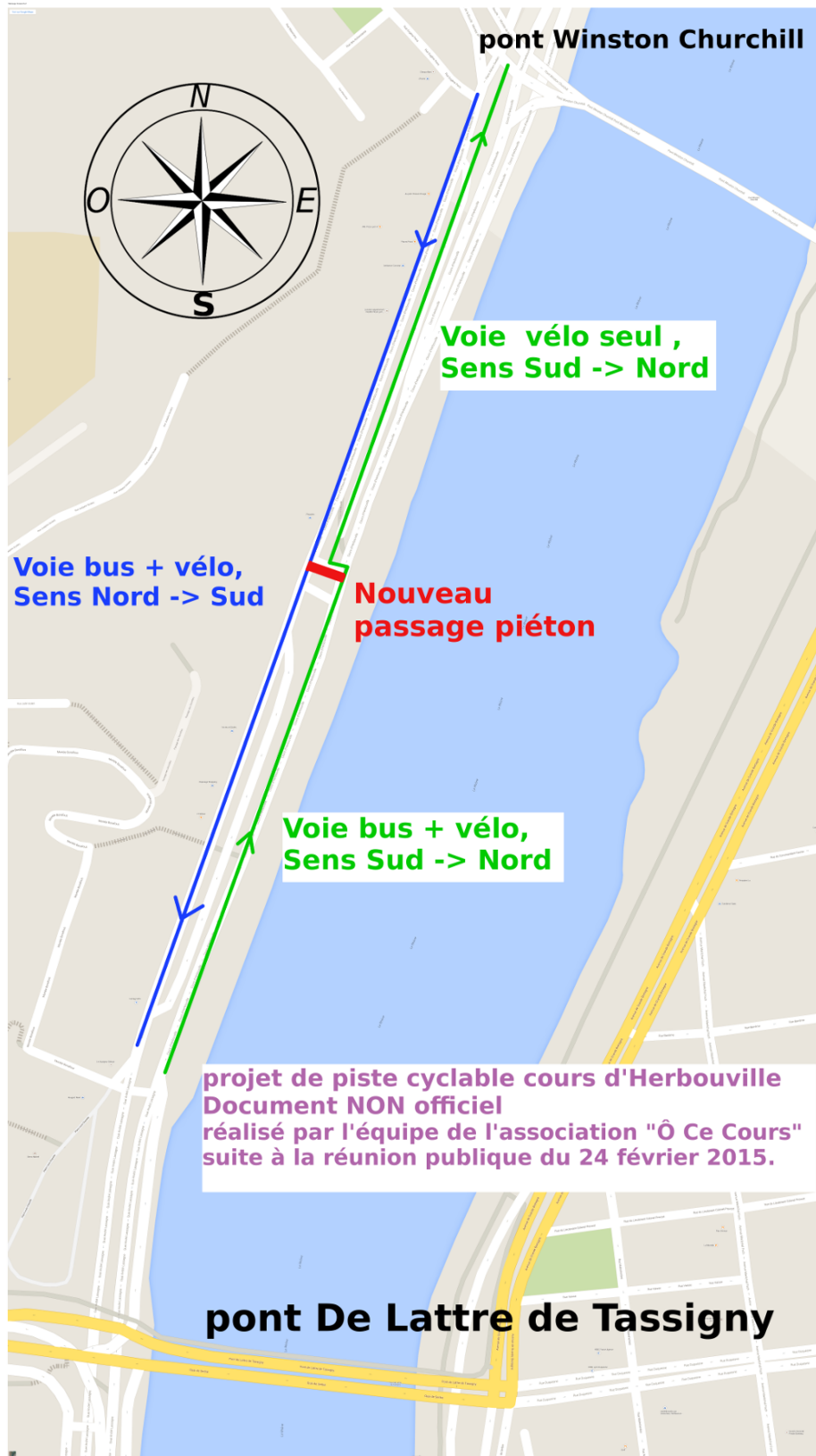
- o Dans le sens Caluire vers Presqu'île (Nord->Sud) : **le couloir de bus en sens inverse de la circulation disparaîtra.**
- o **La piste cyclable passera sur le terre-plein central nord** et ira jusqu'au bout de celui-ci.
- o Le bus passera dans les voies de circulation voitures classiques.
- o A proximité du pont Winston Churchill : élargissement du trottoir, et déplacement de l'arrêt de bus de l'autre côté, c'est-à-dire côté Rhône.

- Sur le centre du cours, à la hauteur de l'ancienne pharmacie environ :

- o Un **nouveau passage piéton sécurisé** sera mis en place, et permettra l'accès des vélos vers le terre-plein central nord.
- o Il sera surélevé et large (ce ne sera pas un dos d'âne). Pour information, il en existe des similaires à Caluire vers le centre d'aviron.

- Sur la moitié sud du cours d'Herbouville,

- Dans le sens Lyon 1 vers Caluire (coté Rhône), **création d'une voie de bus + vélo** jusqu'au nouveau passage piéton sécurisé qui mènera au terre-plein central nord.
- Dans le sens Caluire vers Lyon 1 (coté immeuble) **suppression d'une cinquantaine de place de stationnement** (sur les environ 300 que compte le cours d'Herbouville) pour ajouter la voie de bus + vélo et conserver les 2 voies de circulation voiture : il s'agit de la ligne de stationnement accolée à la partie ouest du terre-plein central sud.



Les éléments qui pourront faire l'objet d'une **concertation publique** avec les habitants du cours sont :

- Condamnation du « tourne à gauche » au milieu du cours, ce qui permettrait de créer quelques nouvelles places de stationnement.
- **Allocation du budget de végétalisation** : Végétaliser principalement la place Adrien Godien (en face du pont Winston Churchill) ou au contraire privilégier le cours d'Herbouville ? Dans ce cas : de quel côté ? Et quid des places de parking qui pourraient disparaître ; ou Micro Implantation Florale (MIF) : ce type de projet existe déjà dans d'autres zones de Lyon : il s'agit de retirer du bitume en certains points et d'y insérer des plantes qui seront entretenues (en particulier l'arrosage) par des résidents volontaires, avec le soutien logistique du Grand Lyon.
- Aires de livraison à revisiter en concertation avec les commerçants et, si il le faut, envisager des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite.
- **Ce réaménagement a un coût en termes de places de stationnement** sur le cours d'Herbouville. Ces dernières pourront être en partie récupérées pour les résidents par la lutte contre les voitures ventouses, très nombreuses sur notre cours, grâce à **une extension du stationnement résident** (payant) **aux terre-pleins centraux** ou de la mise en place de barrières aux entrées des terre-pleins centraux (en concertation avec les habitants du cours).
- Sur le terre-plein central nord : le stationnement des voitures côté ouest pourra être conservé en épi ou modifié en stationnement rectiligne, libérant ainsi plus de largeur pour le passage de vélos mais entraînant la disparition de plus de places de stationnement.

Cette concertation publique pourrait avoir lieu en 2 séances en **septembre et novembre 2015**, pour un **début des travaux idéalement en janvier 2016**. En attendant la concertation, la constitution d'un groupe de travail est envisagée par la mairie.

Concernant l'extension du stationnement payant côté Rhône, il existe pour l'instant un arbitrage défavorable, en particulier en raison des moyens à mettre en œuvre pour verbaliser la zone.

Le maire a entendu l'impatience des riverains présents ainsi que l'inquiétude des piétons face au passage des vélos sur le trottoir du cours d'Herbouville en l'absence actuelle de piste cyclable.

La question des populations Roms installées sur les berges du Rhône cours d'Herbouville a été soulevée. En particulier les fumées dégagées par les objets qu'ils font brûler, leur nombre croissant, et les dégradations (déchets, séchage d'habits entre les arbres). La particularité de cette situation est qu'elle dépend des Voies Navigable de France (VNF). Cette question est en cours de traitement, **une procédure est actuellement fixée par la Justice** : à partir du 7 mars prochain pourra être engagée une demande de recours à la force publique pour l'expulsion de ces personnes. Cette intervention demande un certain temps pour être mise en place (recours à un huissier puis au préfet). Le maire a rappelé qu'il faut trouver un équilibre entre la fermeté à l'égard de ces populations et la bienveillance. Cet intervalle de temps administratif et incompressible laisse la place pour la prise en charge de ces personnes avec en particulier la mise en place d'une batterie de services sociaux (écoles, santé).

Devant la récurrence de l'installation de population Roms sur les berges du Rhône à la hauteur du cours d'Herbouville, notre maire a par ailleurs demandé à VNF de mettre en place une **sécurisation minimale pour prévenir de nouveaux épisodes**.

Il nous a informés qu'il a par ailleurs fait évacuer un squat dans un immeuble du bas de la rue Eugène Pons il y a quelques semaines. Cet immeuble, actuellement vide, sera utilisé en 2016 comme centre d'hébergement pour des femmes en difficulté avec enfants.

Autres questions évoquées par les résidents auxquelles le maire a répondu :

- Concernant l'**obligation de ravalement des immeubles** cours d'Herbouville prévue pour 2014 et repoussée plusieurs fois, M. le Maire précise que c'est un problème à prendre en compte et qu'une logique est à coordonner.
- Déploiement possible de VéloV électrique et d'une station Bluely (qui nécessiterait 4 places de parking contiguës).

- **Projet de navette cours d'Herbouville pour rejoindre le plateau : en cours.** Un questionnaire sera prochainement proposé aux résidents pour qu'ils donnent leur avis sur ce projet. Les résultats seront transmis au Sytral qui décidera s'il met en place ou pas cette navette. La participation de tous sera la bienvenue. Ce projet est lancé de longue date par l'association « Ô Ce Cours » et le conseil de quartier bas des pentes.
- **Nettoyage des berges :** rendu difficile par la baisse de budget de la ville de Lyon. Une solution semble avoir été trouvée par le maire qui a fait appel à une association de réinsertion (Rif) pour le nettoyage. Le maire parle d'un budget limité qui ne permettrait pas en l'état de refaire le sol mais qui pourrait être utilisé pour l'ajout de corbeilles et de bancs.
- **Bennes à déchets ponctuelles** (tous les 2-3mois par exemple) pour l'évacuation des encombrants cours d'Herbouville : **projet actuellement arrêté.**
Malgré les opérations réussies en 2012 et [2013](#), organisées en coopération avec l'association « Ô Ce Cours » la société prestataire de service ne souhaite plus, pour des raisons de sécurité de son personnel, installer une benne cours d'Herbouville, comme cela se faisait précédemment. Pour parer à cette difficulté, un emplacement sécurisé avait été envisagé place Chazette, malheureusement il semblerait que les services de la Mairie du 1^{er} arrondissement soient opposés à ce projet.
- Un lieu associatif a débuté son installation au 32 cours d'Herbouville dans les locaux de l'ancien « Bionet Car » : la façade a été modifiée sans autorisation administrative (obturation d'une devanture ; modification de l'entrée). Le maire est effectivement au courant de **ces travaux** qui sont « **hors la loi** » au regard des règles de l'urbanisme. Une procédure est en cours.



Vous pouvez partager et réagir sur ce compte-rendu depuis le [site internet de l'association « Ô Ce Cours »](#).